



## Renseignement concernant la l'obtention d'un visa court séjour

Par **touat**, le **09/01/2009** à **00:51**

nous sommes 4 enfants majeurs tous de nationalité française vivants en France et nos parents sont en Algérie tous deux à un âge avancé.

Ils ont fait des demandes de visas court séjour mais il se trouve que les réponses sont négatives pour les causes suivantes: ils pensent que mes parents abuseraient dans la durée de leur séjour de plus ils n'ont pas du tout de ressources.

Ma question est la suivante: la réponse négative de la part du consulat de France est-elle justifiée et aussi si nous prenons un avocat serait-il en mesure de faire en sorte que l'on puisse leur obtenir un visa et ce dans quel tarif .

merci de prendre en considération ma question et de me répondre dans les meilleurs délais